

**ASSEMBLÉE NATIONALE**17 juillet 2021

---

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4381)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 87

présenté par  
Mme Motin

-----

**ARTICLE 7**

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° À la première phrase du premier alinéa, le mot : « distribué » est remplacé par les mots : « mis à disposition par tout moyen » . »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réintroduire l'obligation de distribution du projet de loi de finance par le Gouvernement supprimé par l'amendement N°129 de la commission spéciale.

Nous soutenons l'idée de ne pas contraindre le Gouvernement à l'impression de ces documents. Néanmoins, nous souhaitons que le PLF et ses annexes soient tout de même distribués, indifféremment de la modalité.